

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie
- UBCI -

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que suite à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Juin 2010 d'augmenter le capital social pour le porter de 50 000 000 Dinars à 75 000 000 dinars, et ce par incorporation des réserves d'un montant de 25 000 000 Dinars, la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au 15 juillet 2010.

Modalités de l'augmentation

L'augmentation du capital sera réalisée par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles gratuites de nominal cinq (5) dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 10 000 000 actions composant le capital social actuel, à raison d'une (01) Action nouvelle gratuite pour deux (02) Actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution à partir du 15 juillet 2010.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2010**.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (Mnémonique : UBCI ; Code ISIN : TN0002400505) seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **15 juillet 2010**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **15 juillet 2010**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur émission.
- Les droits d'attribution (Mnémonique : UBC10) seront négociables en bourse à partir du **15 juillet 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **15 juillet 2010**.

